



Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Alexandre Audebert 03229734 49

alexandre.audebert@culture.gouv.fr Références; PC00240818A0011-3 à

Communauté d'agglomération du Pays de Laon Service Urbanisme

60 Rue de Chambry

02000 AULNOIS-SOUS-LAON

Amiens, le 9 juillet 2018

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

Références: CHAMBRY, LAON (AISNE (L')), Création d'un centre commercial, d'une annexe, d'aires de

stationnement, éolienne, cuve de sprinklage

PC00240818A0011

Votre courrier du 2 juillet 2018 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 juillet 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART





Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Alexandre Audebert 03229734 49

alexandre.audebert@culture.gouv.fr

Références: PC00240818A0011-1

à

Communauté d'agglomération du Pays de Laon Service Urbanisme

60 Rue de Chambry

02000 AULNOIS-SOUS-LAON

Amiens, le 4 juillet 2018

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet: Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

Références: CHAMBRY, LAON (AISNE), Création d'un centre commercial, d'une annexe, d'aires de

stationnement, éolienne, cuve de sprinklage

PC00240818A0011

Votre courrier du 2 juillet 2018 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 juillet 2018.

Je dispose d'un délai de 1 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles et par subdélégation le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART